
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

—

Profil de formation

Peintre (M/F)

3.3.5. PEINTRE (H/F)

Le métier

1. Le présent profil de peintre limite ses activités à l'exécution de travaux au sein du secteur du bâtiment (à distinguer des travaux de peinture dans la construction navale, de carrosserie dans l'industrie automobile et dans la construction industrielle). Le champ de ses activités dans le domaine du bâtiment est davantage orienté dans la décoration : il/elle travaille comme peintre décorateur (bien que cette appellation n'a pas été retenue dans le catalogue des appellations d'options de l'enseignement secondaire).

Cependant les travaux de peinture artistique (décors de théâtre, travaux de peinture publicitaire) et la mise en couleur de meubles et de biens mobiliers (jouet, articles ménagers) ne relèvent pas du profil examiné. Il s'agit toutefois de tâches qui peuvent être prises en charge par le/la peintre.

Ce profil ainsi limité ne comporte cependant pas que des travaux de peinture. Les travaux de tapissage, les travaux de la pose de revêtement de sol et murs ainsi que les tentures font également partie des travaux du/de la peintre. En d'autres termes, la profession se définit en fonction de l'objectif final et de l'objet des activités (à savoir l'embellissement des bâtiments et des ouvrages de génie civil) et non par la forme concrète que les activités peuvent prendre (comme l'application de peinture).

Les conditions d'accès à la profession sont réglées par deux Arrêtés Royaux :

- l'entrepreneur de peinture dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat ,
- le tapissier-poseur de revêtements des murs et des sols dans les petites et moyennes entreprises du commerce et de l'artisanat.

2. Le/la peintre (décorateur/décoratrice) traite des surfaces (essentiellement des murs, plafonds, boiseries, planchers, ...) au moyen de produits appropriés. il/elle assure aussi bien la préparation des surfaces à traiter que la finition, donnant ainsi aux surfaces traitées leur aspect définitif. L'objectif de ce traitement est de protéger et d'embellir les bâtiments et les intérieurs.

Les phases essentielles de son travail sont les suivantes :

- l'organisation du chantier,
- l'élimination d'anciennes couches de "recouvrement",

la préparation des surfaces (enduisage, ponçage, dépoussiérage, ...),
la préparation des peintures intermédiaires et de finition, la préparation des revêtements murs et/ou sols,
l'application de couches de peinture de finition, la pose des revêtements,
la finition et la remise en état de son chantier.

En principe le/la peintre doit assurer lui/elle-même la préparation et les tâches complémentaires des travaux qu'il/elle doit réaliser. Les entreprises de peinture travaillent généralement à une petite échelle. Souvent, il s'agit d'entretien ou de la remise à neuf d'habitations ou de parties d'habitation chez des particuliers, activités pour lesquelles une équipe de deux ouvriers/ouvrières et d'un superviseur/superviseuse suffit. Dans ce cas, l'échelle des travaux correspond à celle de l'entreprise. Les marchés plus importants (complexe commerciaux et bureaux) sont réalisés en un temps réduit, si bien que seules de grandes entreprises peuvent les assurer. Mais ici encore, un certain nombre de petites équipes sont constituées en fonction des locaux à traiter. En peinture, l'échelle des travaux est donc presque toujours petite. Quoi qu'il en soit, les possibilités de division du travail sont relativement limitées.

Ceci implique une autonomie qui suppose que le/la peintre soit en mesure de prendre seul(e) toutes les décisions (concernant les matériaux, l'ordre successif des travaux, la méthode) entre l'indication du travail et le résultat final à atteindre.

3. Les conditions particulières de travail impliquent des risques en terme de sécurité et de santé dont doit tenir compte de manière soutenue la formation initiale et l'exercice quotidienne de la profession.

Les travaux de peinture imposent également des conditions minimums concernant l'aptitudes physique (robustesse, vue), et en matière de santé (absence d'allergies, motricité facile, absence d'affection des voies respiratoires).

4. Les compétences relatives à la gestion administrative, commerciale et financière autonome de l'entreprise de peinture, en tant qu'indépendant, ne sont pas prises en compte dans le présent profil. Elles doivent faire l'objet d'une formation spécifique complémentaire.

Le lettrage décoratif qui concerne le tracé manuel de lettres et de chiffres dans un but décoratif et/ou à objet publicitaire, n'a pas été retenu dans la formation de base CQ6 du peintre. Il en est de même pour la réalisation et la pose de caractères autocollants. Ces techniques devraient faire l'objet d'une formation complémentaire spécifique.

La mise en oeuvre de techniques de décoration et de restauration, si elle peut être abordée dans la formation initiale, est avant tout une spécificité dont l'apprentissage sera assuré par une formation complémentaire appropriée.

Parallèlement au métier de peintre (- décorateur) existe un profil de formation d'assistant décorateur. Il devrait être développé de même, pour répondre à la spécificité du domaine et des techniques particulières concernées, un profil de peintre industriel.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des entreprises privées, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions consultatives, nous ont aidés à construire le présent profil de formation.

Nous remercions aussi tout particulièrement les services de la Confédération de la Construction Wallonne pour l'accueil des groupes de travail et l'aide logistique apportée à la construction du document.

La président de la commission consultative

Nathalie BERGERET

Les chargés de mission

Paul LEPAGE
Michel ARNOLD
Joseph MICHELIN

Table des matières

Le métier		Page 2
Remerciements		Page 4
Table des matières		Page 5
Fonction 01	Effectuer des devis et des métrés, gérer ses travaux	Page 6
Fonction 02	Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet	Page 12
Fonction 03	Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol	Page 19
Fonction 04	Poser des revêtements muraux	Page 23
Fonction 05	Exécuter des travaux de décoration et de restauration.	Page 25
Fonction 06	Poser des vitrages et des miroirs décoratifs	Page 27
Fonction 07	Assurer la sécurité et l'hygiène au travail	Page 29

Fonction 01. = Effectuer les devis et les mètres, gérer ses travaux

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
1.1 Assurer les contacts avec le responsable de chantier.	1.1.1 S'exprimer avec les termes propres au métier. Connaître et utiliser les termes techniques de la construction en relation avec le travail du peintre.	CM	Dans l'apprentissage en relation avec les cours de formation générale, disposant de tous les documents appropriés, en situation réelle ou simulée, l'apprenant(e) • utilise correctement et judicieusement le vocabulaire adéquat tant pour les termes propres à son métier que pour les termes généraux de la construction en rapport avec son travail de peintre. • commente les caractéristiques d'un produit ; compare les propriétés des produits de différents fabricants, et argumente leur choix ; • argumente l'esthétique d'une teinte, d'un type de recouvrement ; • emploi un moyen de communication tel le téléphone, avec précision et concision, pour transmettre une information technique, demander un renseignement, passer commande d'un produit, ...
	1.1.2 Conseiller le responsable de chantier, le maître d'œuvre, pour les travaux à entreprendre selon les impératifs techniques (nature du local, utilisation de catalogues ...).	CEF/ CEP	
1.2 Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans.	1.2.1 Interpréter les plans d'architecte, la feuille des travaux, le cahier des charges. Comprendre un plan d'exécution pour tous les travaux de peinture et d'embellissement. Comprendre les fiches techniques de chaque produit utilisé.	CM	Avec toute les documents à l'appui l'apprenant(e) • interprète correctement le vocabulaire et les symboles de la construction en relation avec l'activité professionnelle ; • interprète correctement des dessins géométriques et techniques généraux et de détail, un texte descriptif des travaux ;

	1.2.2 Consulter la documentation technique des fournisseurs.	CM	- repère dans un cahier des charges les informations concernant le travail du peintre ; - repère et interprète correctement les informations techniques, les contraintes de sécurité des fiches techniques et documentations des fabricants ; - consulte efficacement les catalogues et documentations appropriés.
1.3 Choisir les matériaux et matériel et calculer les quantités nécessaires.	1.3.1 Identifier les produits nécessaires en relation avec les souhaits du maître d'œuvre et/ou la fiche de travail et/ou le cahier des charges.	CM	Les produits nécessaires sont identifiés correctement selon les critères imposés dans les informations transmises oralement et/ou communiquées par document.
	1.3.2 Calculer la quantité des produits nécessaires en fonction des impératifs techniques, des modes de pose, des traitements à effectuer, des rendements des produits, ... Tels par exemple : volume des peintures et produits de traitement, nombre de rouleau de tapisserie, dimension des recouvrements de sol, longueur des frises, accessoires, ... Utiliser couramment les unités de mesure du système SI. Respecter un code de mesurage.	CM	Les mesures sont prises avec précision. Les calculs de surfaces et de volumes sont exécutés avec justesse. En consultant les rendements donnés par le fabricant et les dimensions commerciales des produits, en tenant compte des excédents minimum et des contraintes techniques, les quantités nécessaires sont déduites avec une bonne évaluation.
1.4. Rédiger un devis.	1.4.1 <i>Maîtriser les éléments de gestion appliquée pour assurer les activités administratives et commerciales courantes dans le domaine professionnel en matière de</i> - devis - contrat - conditions de vente - facturation - prix de revient - ...	CEP	<i>Dans des applications concrètes ou simulées, à l'aide de tous les documents appropriés, l'apprenant(e) s'initiera aux éléments fondamentaux de la gestion qui entrent dans la pratique courante de son métier.</i> <i>Il serait nécessaire que l'apprenant(e) acquière à son niveau une évaluation approchée correcte des différents éléments intervenant dans le prix de revient : connaissance des rendements horaires, prise en compte des particularités de chantier, équipements</i>

1.5	Acquérir les matières premières et les matériels nécessaires.	1.5.1 Consulter les différentes offres de prix des fournisseurs.	CEF/ CEP	de renseignement, un inventaire ...
		1.5.2 Commander les matières premières, les produits et matériel nécessaires. Se référer aux catalogues des fabricants. Utiliser les moyens de communication pour transmettre une commande en respect des règles commerciales intrinsèques.	CEF/ CEP	
1.6	Réceptionner et stocker les matières premières et matériel.	1.6.1 Vérifier la quantité et la conformité des matières livrées par rapport au bon de commande.	CM	- cite les critères externes permettant de s'assurer du bon état physique des matériaux et matériel livrés (défauts apparents, intégrité des emballages, ...) ; - interprète correctement les informations écrites sur le bon de commande, sur le bon de livraison.
		1.6.2 Identifier les consignes de sécurité, les symboles de danger.	CM	Voir les compétences et indicateurs correspondants de l'activité 7.3 : "Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel."
		1.6.3 Entreposer les matières premières de façon rationnelle et sécuritaire. Déterminer les lieux appropriés de déchargement sur le chantier.	CM	Les matériaux et matériel sont disposés de manière rationnelle et efficace selon l'organisation du travail.
		1.6.4 Déplacer en toute sécurité de lourdes charges avec un engin de levage adapté et manipuler les charges en toute sécurité physiologique.	CM	Voir les compétences et indicateurs correspondants de l'activité 7.4 : "Appliquer les règles d'ergonomie."
		1.6.5 Assurer efficacement la sécurité des matériaux, matériel et outillages, et apprécier les conséquences d'une mauvaise protection.	CM	Il/elle décrit les risques d'absence ou de mauvaise protection. Les matériaux et matériel sont protégés efficacement tant pour le vol que pour les dégradations accidentelles et les risques d'incendie.
1.7	Déterminer les phases d'exécution du travail.	1.7.1 Comprendre et tenir compte de l'organisation du travail sur le chantier en cours.	CM	L'apprenant(e) lit correctement un planning de chantier ;
		1.7.2 Planifier son travail en tenant compte du volume de travail, des échéances imposées, du nombre	CM	énonce les différentes phases du travail d'installation, en les classant chronologiquement,

	d'ouvriers travaillant simultanément, du matériel à mettre en œuvre, des délais de livraison du matériel, en tenant compte des autres corps de métier.		en respectant une logique technique de montage ; • situe les phases de son propre travail dans l'organisation établie.
1.8 Assurer la gestion journalier du stock des matières premières et du matériel.	1.8.1 Evaluer les stocks en fonction de ses travaux journaliers. Etablir le bordereau des matières premières et du matériel manquants.	CM	L'estimation des besoins journaliers est réaliste et justifiée. Voir 1.4.9 : "Ecrire les termes techniques du métier."
1.9 Répartir et indiquer les heures de travail de chaque activité.	1.9.1 Etablir la liste exhaustive (journalière ou hebdomadaire) des fournitures utilisées et des heures prestées.	CM	L'apprenant(e) assure un suivi journalier de son travail en notant sur un document approprié les matériaux et matériels utilisés et les heures effectives prestées.
	1.9.2 Rédiger des fiches de travail (Voir 1.4.9 : " Ecrire les termes techniques du métier").	CM	
1.10 Classer des documents.	1.10.1 Assurer le classement des documents (par jour/semaine/mois...).	CM	Les documents sont classés de manière ordonnée pour permettre une consultation efficiente.
1.11 Assurer la qualité technique.	1.11.1 Connaître les processus d'assurance qualité (ISO 9000, ...).	CEF	<i>Note du Groupe de travail : Il est important de donner à l'apprenant(e) une information suffisante sur l'assurance qualité pratiquée dans un grand nombre d'entreprises, et de l'informer aussi sur l'implication de son travail dans ce processus.</i> l'apprenant(e) • adopte et respecte un planning d'exécution des tâches sur une journée de travail ; • porte de manière permanente une évaluation objective sur le travail réalisé en terme de qualité et de quantité.
	1.11.2 Analyser préalablement son travail en termes de résultats à obtenir.	CM	
	1.11.3 Evaluer son travail en terme de qualité et de quantité en relation avec les objectifs fixés.	CM	
1.12 Assurer la gestion générale financière, comptable et administrative de l'entreprise.	1.12.1 Se référer aux compétences développées dans le cadre d'un cours complémentaire de gestion autorisant l'accès à la profession.	CEF	

Fonction 02 : Effectuer des travaux de peinture manuellement ou au pistolet

Remarque : cette fonction concerne la mise en peinture de tout type de subjectiles extérieurs et intérieurs, murs, plafonds, menuiseries,

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
2.1 Installer son poste de travail.	2.1.1 Lire la feuille des travaux (y compris le bordereau) en vue de déterminer quel traitement les diverses surfaces doivent recevoir.	CM	Voir les indicateurs de l'activité 1.2 : "Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans."
	2.1.2 Identifier et connaître les caractéristiques et propriétés des matériaux (qualité, aspect, compatibilité, effets secondaires) tels que détergents, décapants, colles, siccatifs, colorants, pigments solubles dans l'eau, l'huile, les peintures, lasures, vernis, les résines, liants, solvants et diluants, les papiers, métal en feuilles, les fibres, les matériaux résistants au feu et ininflammables.	CM	Disposant de tous les documents appropriés, l'apprenant(e) - les identifie correctement. - décrit les caractéristiques et les propriétés essentielles des matériaux couramment utilisés.
	2.1.3 Assurer la protection des éléments existants : sols, vitrages, appareils électriques, appareils de chauffage, meubles. Prendre des mesures de protection de l'environnement de travail en général.	CM	La protection des mobiliers, des objets, des sols est assurée correctement et sans dégradation en utilisant les moyens appropriés. Les corps de chauffe (en absence d'eau) sont démontés soigneusement avec l'outillage adéquat.
	2.1.4 Appliquer les règles de sécurité en électricité. Enlever et replacer les caches décoratives des interrupteurs, des prises électriques et les armatures des appareils d'éclairage. Savoir mettre les circuits concernés hors tension.	CM	Les caches décoratives et les armatures sont démontées et remontées soigneusement avec l'outillage adéquat. L'intégrité du matériel est respectée. L'apprenant(e) identifie correctement les éléments de disjonction des circuits (disjoncteurs ou fusibles) d'un coffret électrique, repère correctement le circuit à

Monter les échafaudages et les échelles.			mettre hors tension, repère les positions fonctionnelles du disjoncteur. Exécute ces opérations en toute sécurité.
	2.1.5 Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection. Identifier et préparer les matériaux tels que détergents, décapants, peintures.	CM	Les outils adéquats sont judicieusement sélectionnés. La fonction de chaque outil est correctement identifiée et décrite. Les matériaux sont correctement identifiés et judicieusement sélectionnés.
	2.1.6 Reconnaître les finitions des peintures : mate, brillante, satinée, colorée ou transparente.	CM	Avec toute la documentation spécialisée à l'appui, l'apprenant(e) identifie les types de finition.
	2.1.7 Assembler les échafaudages pour murs et plafonds suivant les normes et réglementations en vigueur. Rechercher, identifier et interpréter correctement les réglementations en vigueur. <i>Assembler les échafaudages pour cages d'escaliers, locaux de grande hauteur, façade, corniche,</i>	CM CEP	Dans des locaux de faible hauteur sous plafond (par exemple environ 4,5 m de haut), la manipulation, les montages des échelles et échafaudages fixes ou roulants sont réalisés suivant les réglementations en vigueur. (En respectant les législations en vigueur et notamment en ce qui concerne l'âge de l'opérateur). Disposant des documents adéquats, l'apprenant(e) identifie et interprète correctement la réglementation en vigueur.
2.2 Préparer, traiter les subjectiles divers.	2.2.1 Respecter les tolérances imposées pour le degré de finition prévu par le cahier des charges.	CM	Les contraintes des tolérances prévues par le cahier des charges sont correctement identifiées.
	2.2.2 Identifier les subjectiles neufs et anciens quant à leur nature, par exemple : sortes de bois, enduits, maçonnerie, béton, produits composés, matériaux synthétiques, métaux ferreux et non ferreux et anciens traitements ; et les vérifier quant à leur état, par exemple : adhérence, degré d'humidité, alcalinité, texture, porosité, planéité, rugosité,	CM	Avec toute la documentation à l'appui, - la nature du subjectile à traiter est correctement identifiée, - l'état des surfaces est correctement analysé. L'apprenant(e) • définit et identifie (en situation concrète) les phénomènes physiques et chimiques élémentaires qui se manifestent dans la construction tels que porosité, capillarité, salpêtre, saponification, taux

efflorescences, présence de maladies sur le subjectile, insectes, moisissures.		d'alcalinité, état farineux, corrosion, dilatation et retrait des matériaux, formation de moisissures, mousses et maladies des bois ... • utilise les instruments de mesure appropriés. Les conditions requises pour exécuter le travail sont déterminées judicieusement.
2.2.3 Etablir la méthode de travail en fonction de l'état des surfaces à traiter et de la finition attendue.	CM	L'apprenant(e) • justifie le mode opératoire approprié ; • Interprète correctement les prescriptions du fabricant.
2.2.4 Appliquer les techniques de préparation des subjectiles neufs et anciens, dégradés ou non , telles que : lessiver, décaper, égrener, dépoussiérer, rincer, poncer, dépolir, dérocher, dégraisser, détapisser, racler, gratter.	CM	Les différentes techniques de préparation des subjectiles sont correctement mises en œuvres. Les outils appropriés sont choisis judicieusement et les gestes professionnels sont maîtrisés.
2.2.5 Assurer les petites réparations de plafonnage et de cimentage.	CM	L'apprenant(e) • choisit l'outil approprié ; • met en œuvre suivant les techniques professionnelles les produits adaptés pour des petites réparations.
2.2.6 Appliquer les techniques de la pose d'un voile de verre.	CM	En référence à la pose des revêtements muraux, l'apprenant(e) • réalise un découpage précis, un collage uniforme et complet, une mise d'aplomb au moyen des instruments adéquats (niveau, fil à plomb) ; • applique le voile en éliminant l'air, en assurant un jointoiement correct des lés.
2.2.7 Appliquer les techniques d'enduisage : enduisage en recherche, garnissage, ratissage, enduisage simple, repassé ; au couteau et à la brosse.	CM	• sélectionne l'outil adapté ; • applique l'enduit de manière uniforme.

		2.2.8 Maîtriser les techniques de pose de moulures (bois, polystyrène, moulure en plâtre, ...).	CEP	
2.3	Préparer la peinture.	2.3.1 Connaître l'harmonie des couleurs. Appliquer les principes théoriques liées à la couleur.	CM	Au moyen du cercle chromatique, l'apprenant(e), par exemple, - différencie les couleurs chaudes et froides, les teintes primaires et secondaires, les couleurs complémentaires ; - établit une gamme de tons chauds, une gamme de tons froids ou une gamme de tons rompus ...; - définit le facteur de contraste de couleur ;
		Identifier les styles.	CEF	
		2.3.2 Préparer les peintures de fonds et de finition. Suivant le type de peinture à mettre en œuvre, - sélectionne le pigment adapté, - rechercher et adapter les tons, - contrôler et régler la viscosité. Connaître et appliquer les proportions exactes des mélanges avec les diluants, les catalyseurs, les durcisseurs.	CM	Les modes d'emploi des produits sont interprétés correctement et respectés. Les produits sont choisis pour être compatibles entre eux. La peinture préparée a une viscosité adéquate et est homogène. La peinture de même ton est préparée en quantité nécessaire.
2.4	Mettre en peinture, en vernis, au moyen des instruments : pinceaux, brosses, rouleaux ...	2.4.1 Prendre connaissance des impositions du cahier des charges.	CM	Les tolérances à respecter sont identifiées. L'épaisseur de la couche de peinture est contrôlée au moyen de l'instrument approprié.
		2.4.2 Appliquer les couches de fonds et de finition Sélectionner la méthode de travail en fonction du type de support, de la matière à mettre en œuvre et de l'influence de paramètres physiques externes comme la température, hygrométrie, le point de rosée.	CM	L'apprenant(e) - sélectionne les outils adéquats ; - assure un dépolissage entre couche approprié à l'état de surface exigé ; - respecte les temps de séchage et de recouvrement appropriés au type de peinture ; - obtient une finition appropriées aux exigences demandées ;
		2.4.3 Utiliser avec dextérité les outils de peinture.	CM	- applique les produits de manière uniforme ; - réalise un réchappissage (découpage) précis des couleurs.

2.5	Mettre en peinture, en vernis, au moyen d'un pistolet.	2.4.4 Réaliser des peintures spéciales : armés, structurées, multicolores ... Maîtriser les techniques de mise en œuvre telles que peinture à relief, antifeu, antigraffiti, sur fibre de verre...	CEF/ CEP	
				L'utilisation de matières sous pression est conforme aux réglementations spécifiques en vigueur en matière de sécurité, d'hygiène et d'environnement.
		2.5.1 Voir la compétence 2.4.1 : " Prendre connaissance des impositions du cahier des charges "	CM	Voir les indicateurs correspondants.
		2.5.2 Choisir, installer et régler l'équipement pour le pistolage.	CM	L'apprenant(e) • différencie les systèmes de pistolage (matériel et domaine d'application) tels que système basse pression, système haute pression, airless ...; • justifie le choix du matériel pour un travail et un environnement donnés ; • énonce les avantages pratiques et économiques ; • met en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant ;
		2.5.3 Sélectionner et mélanger les produits pour pistolage. Mettre en œuvre des règles de dilution appropriée.	CM	• interprète correctement les prescriptions des fabricants et décrit la composition des mélanges ; • cite le principe de la viscosité d'une peinture ; • utilise correctement un viscosimètre et règle la viscosité selon les prescriptions du fabricant ;
		2.5.4 Régler le fonctionnement du pistolet par essais (pression et débit). Sélectionner, monter et régler le gicleur. Détecter des problèmes de non fonctionnement de l'équipement.	CM	• justifie le calibrage du gicleur ; • ajuste correctement le réglage des paramètres de pulvérisation ; • évalue correctement la forme de la projection et l'effet de pulvérisation ; • décrit les causes de non fonctionnement et propose les remèdes appropriées.
		2.5.5 Assurer une application uniforme de la peinture ou du vernis selon la méthode de travail.	CM	L'apprenant(e) énonce la méthode de travail.

2.6 Assurer le nettoyage de l'outillage et la remise en état du chantier.

		Le support est peint de manière uniforme et l'épaisseur de la couche de peinture est respectée.
2.5.6 Utiliser les protections spécifiques pour le travail avec pistolet. Porter des vêtements de protection. Protéger par un équipement adapté, les mains, les yeux et les voies respiratoires, les oreilles. Assurer la ventilation des locaux.	CM	L'apprenant(e) applique correctement les prescriptions spécifiques de sécurité, d'hygiène et d'environnement lors de la mise en oeuvre de matières sous pression.
2.6.1 Respecter le règlement en vigueur sur la protection de l'environnement. Ranger les produits de peinture suivant leur nature (produits nocifs, inflammables ...). Assurer le stockage et l'évacuation des déchets et résidus dans le respect de ces réglementations.	CM	Avec toute la documentation à l'appui, l'apprenant(e) identifie et applique les réglementations en vigueur en matière de protection de l'environnement ;
2.6.2 Démonter les échafaudages. (Pour les petites hauteurs : voir la compétence développée en 2.1.7 : Assembler les échafaudages pour murs et plafonds ...) Ranger les échafaudages (nettoyer, transporter et ranger)	CM	- démonte le matériel dans le respect des législations en vigueur ; - écarte les éléments ne répondant plus aux normes de sécurité. ;
<i>Démonter les échafaudages des cages d'escaliers, locaux de grande hauteur, façade, corniche,</i>	CEP	
2.6.3 Entretenir les outils et machines au moyen des techniques adéquates de nettoyage. Nettoyer l'outillage au moyen de solvants ou de diluants lors des passages à un autre traitement, une autre sorte de peinture ou au terme des travaux. Respecter les réglementations sur l'environnement.	CM	effectue, aux moments opportuns, un nettoyage, une maintenance appropriée des outils et des machines pour conserver leur parfaite fonctionnalité, en appliquant les réglementations en matière d'environnement.

2.6.4 Remettre le chantier en état. Nettoyer soigneusement le lieu de travail lorsqu'on le quitte et mettre en place le mobilier et l'appareillage électrique préalablement démonté.	CM	• remet les lieux de travail en état impeccable de propreté et de rangement ; • remonte l'appareillage en assurant la fonctionnalité initiale.
--	-----------	---

Fonction 3 : Effectuer des travaux de pose de revêtements souples de sol

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
3.1 Installer le poste de travail.	3.1.1 Lire la feuille des travaux en vue de s'informer sur le type de revêtement à poser. Différencier les produits de revêtement de sols. Connaître les matériaux à mettre en œuvre : colles, isolants, vinyls, moyens d'imprégnation, PVC, tapis, adhésif, produits d'égalisation. Différencier les caractéristiques qualitatives, durabilité, prescription de traitement et d'entretien. Respecter la signification des symboles (mode de pose, type).	CM CM	Voir les indicateurs de la compétence 1.2.1 : "Consulter et interpréter les cahiers des charges et les plans." Avec toute la documentation appropriée, l'apprenant(e) • décrit les caractéristiques des matériaux couramment utilisés ; • décrit les propriétés des produits de collage, d'imprégnation, de traitement ... ; • traduit correctement la signification des symboles utilisés sur les différents produits ;
	3.1.2 Assurer la protection des éléments existants : appareils électriques, appareils de chauffage, meubles... Déplacer le mobilier et les objets qui ne sont pas fixés, détacher les objets fixés interférant avec le travail et les éloigner. Voir de même la sécurité électrique dans la l'activité 7.2 : "Utiliser le matériel et les équipements."	CM	La protection des mobiliers, des objets est assurée correctement et sans dégradation en utilisant les moyens appropriés.
	3.1.3 Identifier et préparer les outils, les machines et les moyens de protection adéquats. Prévoir les protections pour les mains, les genoux et les pieds. Porter des vêtements de travail appropriés (en référence à la fonction 7).	CM	Les outils, les machines et les moyens de protection nécessaires sont identifiés et caractérisés, et leur fonctionnalité vérifiée. Voir les indicateurs correspondants de la fonction 7.

	3.1.4 Entreposer soigneusement les revêtements et les produits divers dans le respect des recommandations du fabricant. Identifier les dangers des produits (toxiques ou inflammables), respecter les règles de stockage et les instructions des fabricants.	CM	Les matériaux et matériels sont rangés rationnellement. Les conditions d'entreposage sont justifiées en fonction des éléments tels que : élasticité, écrasement, déformation, charges locales, ... Les produits sont clairement identifiés et stocker en respectant les règles de sécurité et d'hygiène.
3.3 Préparer des supports.	3.3.1 Respecter les tolérances de planéité imposées par le cahier des charges ou par le fabricant.	CM	Les contraintes des tolérances prévues par le cahier des charges sont correctement identifiées.
	3.3.1 Identifier la nature du support et vérifier son état : degré d'humidité, degré d'alcalinité, dureté, état poudreux.	CM	La nature du support est identifié correctement. Les appareils de mesure de l'état du support (planéité, humidité, ...) sont identifiés et utilisés correctement. Les conditions requises pour exécuter le travail sont déterminées judicieusement.
	3.3.2 Déposer les anciens revêtements (manuellement, chimiquement et mécaniquement).	CM	La procédure adéquate de dépôt de l'ancien revêtement, ainsi que de tous les éléments encombrant le chantier, est appliquée correctement.
	Déposer si nécessaire les portes, les plinthes et accessoires divers.		L'outillage et les produits nécessaires sont choisis et utilisés de manière appropriée.
	3.3.3 Appliquer les couches d'accrochages ou autres : traitement d'isolation contre l'humidité, couche d'impression, d'imprégnation ou d'adhérence.	CM	Le produit adéquat est sélectionné, et appliqué suivant les instructions du fabricant.
	3.3.4 Réparer les supports anciens abîmés et préparer les supports neufs : ponçage, dépoussiérage, ragréage et égalisation.	CM	Les petites opérations de réparation telles que la remise d'un carrelage, le remplacement d'une planche d'un plancher, ... sont effectuées soigneusement suivant l'art du métier. Le ponçage est réalisé avec le matériel approprié. Le dépoussiérage est réalisé avec soin. Le mortier d'égalisation est préparé suivant les instructions du fabricant. Le produit d'égalisation est étendu à la spatule jusqu'à l'obtention d'une surface plane, horizontale et régulière en respectant les tolérances imposées ou d'usage. Les outils mécaniques de ponçage sont utilisés correctement et efficacement.
	Egaliser jusqu'à l'obtention d'une surface plane.		
	Poncer la surface.		

3.4 Réaliser l'isolation.	3.4.1 Différencier les isolants thermiques et acoustiques pour sols.	CM	Avec tous les documents à l'appui, l'apprenant(e) identifie les isolants courants thermiques et phoniques, et décrit leurs caractéristiques.
3.5 Poser les revêtements.	3.5.1 Respecter les tolérances imposées par le cahier des charges et/ou la normalisation.	CM	Les tolérances sont identifiées et appliquées correctement.
	3.5.2 Dérouler, ajuster et découper les éléments d'application. Couper avec précision aux ciseaux ou au cutter.	CM	Le revêtement est découpé soigneusement aux dimensions souhaitées en respectant les tolérances prescrites, en respectant le sens de pose.
	3.5.3 Mettre en œuvre les colles ou autres produits de fixation selon les recommandations des fabricants. Utiliser éventuellement des bandes adhésives double face.	CM	Le revêtement est placé avec précision, en pose libre ou collé uniformément sur le sol, ou fixé correctement au moyen de bandes d'accrochage.
	3.5.4 Utiliser avec dextérité les outils du poseur tels que spatules dentées, plâtres, outillage de coupe, traceur, rouleau	CM	L'outil approprié est bien identifié et utilisé correctement avec les gestes professionnels adéquats.
	3.5.5 Assurer des assemblages précis. Fraisier et souder les joints entre différents lés au moyen de l'outillage électrique ou à la main. Régler l'outillage électrique.	CM	L'assemblage est réalisé avec le plus grand soin suivant la procédure appropriée. Les machines utilisées sont réglées correctement. Le respect de la sécurité pour l'utilisation des machines électriques est assuré.
	3.5.6 Poser et ajuster les accessoires de finition tels que : plinthes, entre porte, arrêt de porte, nez de marche.	CM	L'apprenant(e) - identifie et place les accessoires couramment utilisés pour la finition ; - sélectionne et utilise correctement les outils appropriés.
3.6 Remettre le chantier et le matériel en état.	3.6.1 Nettoyer et remettre son chantier en état. Enlever les décombres et les trier selon la réglementation de vigueur. Remettre le mobilier et les objets à fixer en place.	CM	La remise en ordre est réalisée soigneusement en veillant à l'intégrité du mobilier, des objets et du recouvrement posé. Les déchets et résidus sont traités et éliminés dans le respect des réglementations en vigueur en matière d'environnement.
	3.6.2 Assurer la maintenance du matériel.	CM	L'outillage est soigneusement nettoyé aux moments prévus. La fonctionnalité de l'outillage est vérifiée.

Fonction 04 : Poser des revêtements muraux

Remarque : cette fonction fait appel aux mêmes activités et compétences respectives de préparation et de remise en état du chantier présentées dans la fonction 2 : " Effectuer des travaux de peinture ".

On ne retiendra ici que les éléments spécifiques et donc complémentaires pour décrire la pose de revêtements muraux.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
4.1 Choisir et acquérir les matériaux et le matériel.	4.1.1 Identifier et différencier les produits de revêtement muraux tels que : textiles, vinyles, liège, papiers peints, papiers de fond, fibres, colles. Différencier : genre, type, disponibilité, en vente ou non dans le commerce, caractéristiques qualitatives, aspect, compatibilité et effets secondaires, ainsi que les matériaux résistant au feu et ininflammables.	CM	Avec toute la documentation appropriée, l'apprenant(e) décrit les caractéristiques des matériaux et les propriétés des produits couramment utilisés pour les revêtements de murs.
4.2 Poser le revêtement.	4.2.1 Identifier et appliquer la technique de pose adaptée au type de revêtement (au mur et au plafond).	CM	L'apprenant(e) - décrit les techniques classiques de pose pour les différents types de revêtements ; - organise rationnellement le mode de pose en fonction des angles rentrants, et sortants, la présence des portes, cheminées, conduits et tuyauteries divers, interrupteurs et prises électriques, ...
	4.2.2 Préparer la colle. Mélanger, conserver la colle conformément aux prescriptions.	CM	Les instructions du fabricant sont respectées. Le mélange est homogène.
	4.2.3 Tracer l'aplomb et le niveau.	CM	Les instruments appropriés sont utilisés correctement. Le tracé est précis.

	4.2.4 Appliquer la méthode de travail relative à la technique de pose retenue. - Débiter, encoller et plier les lés sur la table et/ou encoller le subjectile. - Afficher les lés. - Araser les lés. - Maroufler à la brosse, au rouleau ou à la palette selon le revêtement.	CM	Les unités de matériaux sont mesurées et découpées avec précision. Les lés sont couverts de colle de manière égale et complète. Le temps d'imprégnation est respecté. Suivant le type de revêtement et les instructions du fabricant , les murs sont encollés de manière égale et complète, manuellement ou à l'encolleuse. Lors de l'exécution du travail, l'apprenant(e) • assure l'aplomb avec le fil à plomb ou le niveau d'eau ; • évite les bulles d'air et les rides ; • veille au raccord précis des motifs ; • assure des découpes nettes et précises • évite d'endommager et de faire des taches de colle sur le matériau de revêtement ou l'éventuel revêtement de sol ou mobilier en présence ; • maintient le rythme de travail en tenant compte d'un certain temps de détrempe.
	4.2.5 Réaliser la décoration ou les finitions supplémentaires. Appliquer à l'aide de colle ou de petits clous les cordons de finition, les moulures de recouvrement ou de décoration et les ornements.	CM	La technique est respectée. La finition est soignée.

Fonction 05 ◦ Exécuter des travaux de décoration et de restauration

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
5.1 Etablir un projet de décoration et/ou de rénovation partant d'une situation précise.			<i>Remarque : l'activité concernée de conception du projet ne sera pas exercée dans l'apprentissage de base du métier. Elle devrait faire l'objet d'une formation complémentaire spécifique.</i>
5.2 Appliquer les couches préparatoires sur support.	Voir les compétences, classement et indicateurs respectifs de la préparation des subjectiles en 2.2		
5.3 Appliquer les matières d'effets décoratifs.	5.3.1 Mettre en œuvre des techniques de traçage de filet <i>et de lettrage décoratif.</i>	CM CEF/ CEP	L'apprenant(e) assure une qualité répondant aux critères qui lui sont imposés dans la mise en œuvre de techniques <i>de base</i> de traçage et d'ornement pour, par exemple, imiter la coupe de pierres, de briques, de moulures, de filets de joints le long des moulures, de frises, de galons ou de filets, pour délimiter des panneaux, ...
	5.3.2 Mettre en œuvre des techniques des patines et vieillissement.	CM	dans la mise en œuvre de techniques <i>de base</i> de patine et de vieillissement à base de glacis traditionnel et/ou actuel permettant des effets décoratifs tels que épongé, strié, peigné, tamponné, ...
	5.3.3 Réaliser les poncifs et les pochoirs.	CEF/ CEP	
	5.3.4 Appliquer des vernis ou émaux haute brillance.	CEF/ CEP	
	5.3.5 Appliquer les techniques d'imitation des faux bois, marbre, bronze, pointe de diamant, vieil or,	CEF/ CEP	

		<i>vieil argent, fer forgé, écaille, ivoire, pierre, nacre, faïençage, craquelure,...</i>		
		<i>5.3.6 Mettre en œuvre des techniques de coloration et de décoration des bois (techniques anciennes et actuelles).</i>	CEF/ CEP	
		<i>5.3.7 Appliquer les métaux en feuilles (or, argent, bronze,...).</i>	CEF/ CEP	
5.4	Appliquer les matières pour la rénovation du patrimoine ancien.	<i>5.4.1 Identifier les matières d'époque.</i>	CEF/ CEP	
		<i>5.4.2 Réaliser le gabarit (calibre) des moulures à restaurer.</i>	CEF/ CEP	
		<i>5.4.3 Maîtriser la préparation des matières primaires (lait de chaux classique ou colles végétales et animales, cires,...).</i>	CEF/ CEP	
		<i>5.4.4 Appliquer les matières telles que : lait de chaux, détrempe, imitation de marbre, peinture à la caséine, enduits stucs décoratifs comme "marmorino, montovano, stucco vénitain, sgraffito".</i>	CEF/ CEP	
5.5	Habiller des fenêtres avec tentures et voilages.	<i>5.5.1 Assortir les voilages et les tentures lors de l'établissement du projet définitif en fonction des tons, de la décoration et des styles retenus.</i>	CEF/ CEP	
		<i>5.5.2 Maîtriser les techniques de pose pour rails, cache-rails, stores,...</i>	CEF/ CEP	

Remarque : si une situation concrète se présente, l'apprenant(e) sera exercé à remplacer un vitrage simple placé au mastic de vitrier et/ou sur latte avec mastic élastomère. Le peintre n'interférera pas avec le métier de vitrier.

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
6.1 Préparer le travail de pose.	6.1.1 Choisir et utiliser les outils de démontage (couteau de démastiquage, pinces,...).	CEF/ CEP	
	6.1.2 Appliquer les tolérances et le jeu nécessaires en fonction de la grandeur des carreaux et des batées. Utiliser les instruments de mesurage.	CEF/ CEP	
6.2 Commander les matériaux.	6.2.1 Identifier le type de verre à remplacer.	CEF/ CEP	
	6.2.2 Faire découper aux dimensions relevées.	CEF/ CEP	
	6.2.3 Choisir le type de mastic approprié.	CEF/ CEP	
	6.2.4 Choisir le type de fixation en fonction du travail à réaliser (vis, clous, colle,...).	CEF/ CEP	
6.3 Poser le vitrage.	6.3.1 Manipuler le verre avec les précautions d'usage (transport, stockage, emballage,...).	CEF/ CEP	
	6.3.2 Caler et le fixer soit au mastic, soit avec latte appliquée avec un élastomère, suivant les règles de l'art.	CEF/ CEP	
	6.3.3 Nettoyer le poste de travail, stocker les débris de verre dans les endroits prévus par la réglementation en vigueur.	CEF/ CEP	

Fonction 07 : Assurer la sécurité et l'hygiène au travail

ACTIVITES DECRITES DANS LE PQ	COMPETENCES DU PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLAS.	INDICATEURS DE MAITRISE DES COMPETENCES
			<i>Dans toutes les circonstances appropriées, l'apprenant(e) sera sensibilisé(e) de manière permanente aux règles de sécurité et d'hygiène auxquelles il doit veiller de façon à lui inculquer un esprit de prévention des risques d'accident et des risques pour la santé, pour lui-même et pour son entourage de travail.</i>
7.1 Appliquer la législation et les réglementations en matière de protection et prévention au travail.	7.1.1 Respecter, dans la spécificité du secteur professionnel, la législation, la réglementation générale et les recommandations particulières relatives à la protection individuelle et collective des travailleurs en matière de protection et prévention au travail.	CM	Par exemple et en collaboration avec la formation générale, il/elle identifie les éléments présentant des risques professionnels individuels et collectifs (outillages et équipements, produits, tâches à risque et zones dangereuses) en se référant à la réglementation générale sur le travail et aux recommandations particulières en matière de protection et prévention au travail ;
	7.1.2 Développer un esprit de prévention des risques d'accident de travail et des risques pour la santé des personnes.	CM	
	7.1.3 Identifier les situations potentiellement dangereuses.	CM	identifie et interprète correctement les pictogrammes ;
	7.1.4 Prendre les précautions (vêtements, gants, chaussure de sécurité, protection de la tête, des yeux et des voies respiratoires) lors des opérations de préparation et traitement des subjectiles, lors de la manipulation ou du rangement de matières dangereuses (toxiques et inflammables).	CM	respecte le port des vêtements réglementaires appropriés au travail ;
	7.1.5 Respecter la réglementation en ce qui concerne la sécurité incendie (permis de feu).	CM	applique les règles élémentaires en matière de prévention contre les dangers d'incendies et pratique correctement les gestes de première intervention.

7.2 Utiliser le matériel et les équipements.	7.2.1 Respecter les prescriptions réglementaires concernant l'utilisation de l'énergie électrique propres à la profession.	CM	• applique en toute sécurité les prescriptions de la réglementation relative à l'utilisation de l'énergie électrique au sujet de l'éclairage, de la force motrice de l'outillage fixe et mobile, ... ;
	7.2.2 Manipuler les outils tranchants et contondants, manuels et électromécaniques de manière appropriée , veiller à leur bon état de fonctionnalité.	CM	
	7.2.3 Installer, stabiliser, démonter et entretenir le matériel pour le travail en hauteur suivant les recommandations du fabricant et les réglementations en vigueur.	CM	Voir les indicateurs de l'activité 2.1 : "Monter les échafaudages et les échelles."
	7.2.4 Assurer la protection, la sécurité des personnes devant circuler dans l'environnement du chantier, des échafaudages, des échelles ...	CM	• sélectionne judicieusement les équipements de travail, les protections individuelles et collectives ;
	7.2.5 Maintenir les locaux de chantier en état de propreté et d'hygiène.	CM	
7.3 Stocker et manipuler les produits du domaine professionnel.	7.3.1 Identifier les produits dangereux, les manipuler et les utiliser avec les précautions d'usage dans le respect des réglementations en vigueur et des recommandations des fiches techniques associées.	CM	• identifie correctement les produits dangereux ; • les manipule suivant les recommandations des fiches techniques ;
	7.3.2 Stocker les produits dangereux toxiques et inflammables dans le respect des législations et des réglementations en vigueur et en assurer leur protection.	CM	• stocke judicieusement des produits dangereux pour la santé et l'environnement dans le respect des législations, des réglementations en vigueur et des recommandations prescrites par les fabricants.
	7.3.3 Respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement relatives à l'utilisation de matières sous pression (pistolage).		Pour l'indicateur , voir la remarque en 2.5.
7.4 Appliquer les règles d'ergonomie.	7.4.1 Lever, porter les charges pondéreuses et encombrantes en toute sécurité (physiologique et matérielle) manuellement et avec des engins simples.	CM	En collaboration avec la formation générale, (cours d'éducation physique par exemple), l'apprenant(e) • choisit les positions ergonomiques adéquates pour les différentes opérations de travail et pour manipuler des charges pondéreuses ;
	7.4.2 Adopter en fonction des circonstances des positions ergonomiques appropriées.	CM	

